

DINAI - Dispositif national d'aide à l'investissement immatériels pour les entreprises agroalimentaires

Annexe 1bis : Fiche sous-action

Chaque sous-action de l'action collective doit être présentée en utilisant la fiche sous-action ci-après

Porteur du Projet	
Intitulé de la sous-action	
Numéro de la sous-action	
Nature ⁽¹⁾	
Entreprises bénéficiaires indirectes de l'action ⁽²⁾	<i>Nombre, caractéristiques</i>
Contexte et enjeux	<i>Présenter le contexte, les enjeux et la problématique principale, le cas échéant le lien avec une action précédemment réalisée.</i>
Description de la sous-action	<i>Décrire précisément la sous-action avec son contenu, le type d'accompagnement, le nombre de jours d'accompagnements intra et inter-entreprise, et si recours à un prestataire externe.</i>
Durée de la sous-action	<i>Préciser les dates de début et de fin</i>
Résultats attendus	<p><i>Qu'est-ce que l'action apporte de nouveau ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nouvelles entreprises accompagnées</i> • <i>Apport au niveau des entreprises en termes de compétitivité, compétence et emploi, impact environnemental...</i>
Livrables <i>(qui seront transmis avec la demande de paiement de solde et devront mentionner le cofinancement du MASA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Rapport d'exécution Répartition réelle des moyens humains impliqués dans cette étape</i> • <i>Compte rendu de réunions ou de COPIL</i> • <i>Liste des bénéficiaires/dépt, domaine d'activité, effectif salarié...</i> • <i>Liste et qualité des participants aux journées</i> • <i>Résultats d'enquête</i> • <i>Diagnostics et plans d'action réalisés</i> • <i>Guide mis en place ou support pédagogique</i> • ...
Indicateurs de suivi et d'impact du projet	<p><i>Ces indicateurs doivent permettre de suivre l'évolution du projet ainsi que ses impacts. Ils peuvent être sociétaux, environnementaux ou économiques, et doivent être déclinés temporellement avec des objectifs pour la période de réalisation du projet.</i></p> <p><i>Exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Sociétaux : amélioration des conditions de travail, favorise l'installation,...</i>

- *Environnementaux : réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection de la ressource air/eau/sols, réduction des déchets et valorisation des co-produits,*
- *Économiques : création de valeur ajoutée, réduction des coûts de production/logistique/commercialisation, développement de nouveaux marchés, gain de temps/financier grâce au développement d'outils numériques, ...*

DÉPENSES				
Dépenses sur facture liées à l'action ⁽³⁾	Nature			Montant sans arrondi (préciser : <input type="checkbox"/> HT ou <input type="checkbox"/> TTC)
				_ _ _ _ _ _
				_ _ _ _ _ _
				_ _ _ _ _ _
	TOTAL			_ _ _ _ _ _
Frais salariaux ⁽⁴⁾	Nom et prénom de l'agent	Fonction	Nb total de jours travaillés du .../.../.... au .../.../....	Montants des frais salariaux liés à la sous-action sans arrondi
				_ _ _ _ _ _
	TOTAL			_ _ _ _ _ _
Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration	Description des dépenses			Montant de la dépense éligible sans arrondi (préciser : <input type="checkbox"/> HT ou <input type="checkbox"/> TTC)
	Transport			_ _ _ _ _ _
	Hébergement			_ _ _ _ _ _
	Restauration			_ _ _ _ _ _
	TOTAL			_ _ _ _ _ _
Dépenses générales indirectes – forfait de 20 % ⁽⁵⁾	Total : _ _ _ _ _ _			
Coût total de la sous-action sans arrondi	_ _ _ _ _ _ , _ _ _ €			
Financements sollicités totaux sans arrondi	MASA :	_ _ _ _ _ _ , _ _ _		
	Conseil Régional XXX	_ _ _ _ _ _ , _ _ _		
	Autre (préciser)	_ _ _ _ _ _ , _ _ _		

(1) - Conseil audit et diagnostic ; formation et mutualisation ; coopération

(2) - Qui participent à l'action mais ne bénéficient pas d'aide

(3) *Intervenant extérieur, location de salle, conception, réalisation, prestation de service, etc.*

(4) *Le montant des frais salariaux liés à la sous-action se calcule ainsi : salaire chargé pour la période concernée (salaire brut + les cotisations patronales) x le nombre de jours consacrés à l'action / le nombre total de jours travaillés pour la même période*

Total brut chargé annuel = Salaire brut de l'agent annuel+ Charges patronales annuelles

*Montant des frais salariaux liés à l'action = Total brut chargé annuel *Nombres de jours passés pour l'action / Nombre total de jours travaillés sur la période*

Le nombre de jours travaillés par an peut varier selon les modalités d'application de l'aménagement du temps de travail choisies dans la structure qui demande l'aide. Son mode de calcul doit être justifié et pourra faire l'objet d'un contrôle.

(5) *Les dépenses imputables à la réalisation du projet, et qui ne sont pas ventilées sur les différents postes de dépenses directes (liées à l'action et les frais de rémunération du personnel) sont des dépenses indirectes. Il s'agit des coûts logistiques des agents ayant travaillé sur les actions du projet (de loyer, d'électricité, chauffage, internet, téléphone, informatique, frais postaux, fournitures de bureau, frais de copie, de formation...). Elles sont éligibles et établis de manière forfaitaire au moment de la demande d'aide. Une justification sera effectuée au moment de la demande de paiement de solde, si les dépenses indirectes sont inférieures à 20% la différence entre les deux montant sera déduite de l'aide finale. Pour le régime SA. 108057 et le règlement de minimis entreprise, des options de coûts simplifiés peuvent être appliquées et la justification n'est pas nécessaire.*